

Thème 4	
Pour un syndicalisme offensif, porteur d'espoir et moteur de progrès social	
RAPPORTEURS	
Marylène Cahouet, Odile Cordelier, Roland Hubert, Matthieu Leiritz,	
Jean-Jacques Mornettas, Nicolas Morvan, Daniel Robin, Frédérique Rolet	
1. INTRODUCTION	
1.1. La poursuite de politiques fondées sur l'austérité, et de réformes structurelles amoindrissant les droits ne permet pas à l'Europe de retrouver croissance et plein emploi. Même si plusieurs rapports soulignent le manque de prévision des coefficients multiplicateurs (conséquences de la baisse de consommation due à la contraction des salaires, d'où baisses des recettes publiques d'où aggravation des déficits publics...), les grandes orientations de la politique européenne demeurent la priorité à la réduction des déficits en pesant sur les dépenses ; la seule concession réside dans le rythme des mesures jugé trop rapide dans certains cas.	ne permet pas à l'Europe et à la France de retrouver croissance et plein emploi...
1.2. La ligne du gouvernement Hollande s'inscrit dans le fil de ces	La ligne du gouvernement Hollande, qui a renié ses engagements

<p>politiques européennes dans lesquelles il s'est enfermé en adoptant le TSCG ; elle repose essentiellement sur un effort sur la dépense, une réforme des retraites prolongeant celle de ses prédécesseurs au gouvernement, des mesures favorables aux entreprises au nom de la compétitivité évoquée constamment.</p>	<p><u>électoraux</u>, s'inscrit dans le fil de ces politiques européennes et <u>de celle de son prédécesseur</u> dans lesquelles il s'est enfermé en adoptant le TSCG elle repose essentiellement sur un effort sur <u>une réduction historique de la dépense publique (50 milliard d'ici 2017, après le nouveau plan de rigueur de 2014 de 15 milliards)</u>, une réforme des retraites prolongeant <u>et amplifiant</u> celle de ses prédécesseurs au gouvernement, <u>le pacte de responsabilité transférant le financement de branche famille des entreprises vers l'Etat à travers de nouvelles exonérations de cotisations sociales pour celles-ci</u>, des mesures favorables aux entreprises <u>au patronat</u> au nom de la compétitivité évoquée constamment.</p>
<p>1.3. Après quelques mesures allant dans le bon sens au début du quinquennat, la réforme fiscale promise n'a pas été mise en œuvre, on a assisté à des reculs constants devant différents groupes de pression tandis que la fiscalité directe et indirecte pesait davantage sur les classes populaires et moyennes.</p>	<p>Après quelques mesures allant dans le bon sens au début du quinquennat, la réforme fiscale promise n'a pas été mise en œuvre, on a assisté à des reculs constants devant différents groupes de pression <u>en faveur des intérêts du patronat et de finance</u></p>
<p>1.4. Ces choix, conjugués à la persistance d'un chômage de masse et à une inquiétude généralisée vis-à-vis des suppressions d'emplois, ont favorisé la montée des communautarismes et de l'extrême droite. Un discours anti-impôt, anti-État s'est développé, des mouvements de révolte ont éclaté, peu ou mal encadrés par les organisations syndicales, agrégeant des forces aux intérêts divergents. Travaillant la pâte d'un discours souverainiste, anti-Europe, anti-euro, ayant soin de gommer les aspects les plus sinistres de ses thèses, le Front national cherche à toucher des pans entiers de la population.</p>	<p>Travaillant la pâte d'un discours souverainiste, anti-Europe, anti-euro, ayant soin de gommer les aspects les plus sinistres de ses thèses, le Front national cherche à toucher des pans entiers de la population. <u>Le Front national prospère sur l'échec des politiques libérales en France et en Europe.</u></p>
<p>1.5. Dans ce contexte, le syndicalisme de transformation sociale a un rôle décisif à jouer pour penser des évolutions de notre modèle social qui assurent de nouvelles protections aux salariés et retraités, développent les solidarités. Cela suppose un important travail pour emporter la conviction de la crédibilité d'alternatives, impose l'obtention d'améliorations sur les conditions de salaire et de travail.</p>	

1.6. Or, les premiers effets de la loi de 2008 instaurant de nouvelles règles de représentativité ont produit des bougés... l'agglomération des résultats dans le privé, a donné une légère majorité aux confédérations adeptes d'un syndicalisme d'accompagnement.	Or, les premiers effets de la loi de 2008 instaurant de nouvelles règles de représentativité ont produit des bougés... , suite à la première agglomération des résultats dans le privé, a donné une légère majorité aux confédérations adeptes d'un syndicalisme d'accompagnement.
	<u>Il faut dénoncer les bases hautement contestables de ce calcul de la représentativité : non prise en compte de plusieurs millions de salariés, agglomération des résultats des élections au comité d'entreprise où les salariés se sont déterminés sur la base des réalités locales, mise à l'écart des voix des agents publics...</u>
1.7. L'insistance mise par le nouveau gouvernement sur le dialogue social a permis à ces organisations de développer leur stratégie d'accompagnement de réformes amoindrissant les droits des salariés. Le paysage syndical de ce fait est clivé plus que jamais entre les organisations « contestataires » et les autres, ce qui contribue à détourner de l'action syndicale et ne permet pas de construire des mobilisations puissantes.	L'insistance mise par le nouveau gouvernement sur le dialogue social a permis, à ces organisations de développer leur stratégie d'accompagnement de réformes amoindrissant les droits des salariés <u>en l'absence de riposte d'envergure du syndicalisme de lutte et de transformation sociale. Cela a permis au gouvernement d'habiller sa politique d'une légitimité en se prévalant d'accords ou de soutiens d'organisations censés représentés la majorité des salariés et d'entretenir un climat de résignation et de renoncement.</u>
1.8. Dans ce cadre, la FSU doit se poser la question de son rôle dans l'élaboration de modalités aptes à élargir le front des luttes et aller plus loin dans le mandat de l'unification. La réflexion doit se poursuivre conjointement sur les moyens de renforcer l'implantation de la fédération dans les différents ministères et dans la territoriale, de développer la syndicalisation dans les différents secteurs, enjeu qui vaut pour le SNES.	
2. L'AVENIR DE LA FSU	
2.1. Pour le paysage syndical, l'année 2013 a été marquée par le nouveau	

<p>décompte de la représentativité dans le privé avec l'application des nouvelles règles. Seules cinq organisations ont été reconnues représentatives (CGT, CFDT, FO, CGC, CFTC), en termes de décompte de représentativité la CFDT, la CGC et la CFTC représentant ensemble désormais 51,08 %.</p>	
<p>2.2. Cela crée les conditions pour que des accords, comme celui concernant l'ANI, soient validés par la volonté de ces seules organisations syndicales. Le dossier de l'ANI, la conférence sociale de l'été 2013, la réforme des retraites, montré que ces organisations entendaient bien collaborer étroitement ensemble au service de leur stratégie commune.</p>	<p>Le dossier de l'ANI, la conférence sociale de l'été 2013, la réforme des retraites, <u>le pacte de responsabilité</u> ont montré que ces organisations entendaient bien collaborer étroitement ensemble au service de leur stratégie commune.</p>
<p>2.3. Cette situation est mortifère en créant un clivage redoutable entre d'un côté ces organisations majoritaires, engagées dans une stratégie d'accompagnement des politiques économiques et sociales actuelles, et de l'autre des organisations incapables de construire des dynamiques unitaires. En effet ces dernières, qui auraient la possibilité de faire contrepoids, ont fait jusqu'à présent la preuve de l'incapacité de construire des stratégies communes sur des dossiers pourtant essentiels.</p>	<p>Cette situation est mortifère en créant un clivage redoutable entre d'un côté ces organisations <u>décrétées</u> majoritaires <u>sur la base d'agglomérations des résultats discutables et de la mise en l'écart des voix du public</u>, engagées dans une stratégie d'accompagnement des politiques économiques et sociales actuelles,</p> <p>...des stratégies communes sur des dossiers pourtant essentiels. <u>Dans ce contexte, la FSU a un rôle à jouer pour être beaucoup plus à l'initiative de dynamiques, au moins sectorielles, sur les dossiers où sa représentativité et son audience en font une force majeure, en proposant des actions et des mobilisations : revalorisation des salaires et des conditions de travail dans la fonction publique, lutte contre la MAP... Si la recherche de l'unité la plus large est indispensable, elle ne peut aboutir à paralyser les actions nécessaires et à s'enfermer dans des prises de positions peu claires et lisibles par les collègues. Le pacte de responsabilité et la réduction d'une ampleur inouïe des dépenses publiques qu'il programme a enclenché la construction d'un front contre l'austérité, au niveau interpro et au niveau fonction publique, qui appelle des suites fortes.</u></p>
<p>2.4. En prenant en compte les voix de l'ensemble des salariés (public plus</p>	<p>La force que représente la FSU ne peut être ignorée dans ces débats. <u>Il est</u></p>

<p>privé), la CFDT, la CGC et la CGTC ne représentent que 38,4 %. Il y a donc aujourd'hui une véritable exigence à prendre en compte l'ensemble des secteurs dès lors qu'il s'agit de traiter des sujets qui concernent, de fait, l'ensemble des salariés dans le cadre de politiques moins cloisonnées qu'auparavant entre le public et le privé, certaines décisions prises pour le privé étant transposées assez systématiquement dans le public (retraites, protection sociale par exemple) et beaucoup de questions étant transversales (choix en termes de politique fiscale par exemple)... La force que représente la FSU ne peut être ignorée dans ces débats.</p>	<p><u>urgent et nécessaire sur cette exigence légitime que la FSU, en recherchant les convergences avec les autres organisations défendant les mêmes intérêts, soit à l'offensive dans ses expressions et ses interventions dans les instances, en particulier le CES et les CESER, le CSFP, auprès des élus...</u></p>
<p>2.5. Au-delà de ces enjeux c'est la nature de l'avenir de la FSU qui se pose. La stratégie adoptée il y a sept ans de faire de la FSU la grande fédération de l'ensemble de la fonction publique n'a pas abouti ; absente de la fonction publique hospitalière, faible dans la fonction publique territoriale, elle ne doit sa place dans la fonction publique de l'État qu'à son poids très important dans l'Éducation nationale qui regroupe près de 50 % des fonctionnaires de l'État. Le risque est donc réel de voir la FSU se replier progressivement sur un champ comparable à ce qu'était celui de la FEN à la veille de son éclatement par l'exclusion du SNES et du SNEP. Cette évolution marquerait un repli de la fédération, l'écartant davantage encore d'une contribution aux grands débats économiques et sociaux dont pourtant les personnels qu'elle représente subissent les conséquences.</p>	
<p>2.6. À l'inverse le SNES s'inscrit, pour notre fédération, dans une toute autre stratégie qui doit conduire, à terme, la FSU à appartenir à une structure confédérale fonctionnant sur des principes démocratiques. La création d'un nouvel outil syndical qui est le mandat du SNES et de la FSU s'inscrit clairement pour nous dans cet objectif.</p>	<p><u>C'est un impératif de sortir de l'inertie actuelle sous peine de voir la FSU reléguée sur des questions essentielles pour les personnels qu'elle défend (protection sociale, retraites...) et pour se donner les moyens effectifs de renforcer un syndicalisme de masse et de lutte. Cela suppose d'analyser et de lever les blocages au sein de la FSU et la CGT qui empêchent la mise en œuvre de ce mandat, et de tracer de véritables perspectives.</u> <u>La CGT tarde à faire des propositions concrètes à la FSU car, en son</u></p>

	<p><u>sein, cela bouscule l'attachement à la stratégie d'un syndicalisme rassemblé avec la CFDT et cela suscite la peur d'un basculement du centre de gravité de la nouvelle confédération qui en résulterait vers la fonction publique. A l'intérieur de la FSU, le rapprochement avec la CGT, au lieu d'être considéré comme un vecteur d'une nouvelle dynamique syndicale, est perçu comme réifiant une coupure du syndicalisme et un frein aux constructions unitaires d'action et de revendications, en particulier dans le premier degré, avec le SGEN-CFDT et l'UNSA.</u></p> <p><u>Enfin, à l'intérieur de la CGT et de la FSU, des oppositions tenant à des appareils qui sentent leur existence menacée par une perspective d'unification à terme se font jour : FERC au sein de la CGT, syndicats nationaux de la FSU qui ont fait le choix de rejoindre celle-ci plutôt que la CGT pourtant majoritaire dans le secteur concerné.</u></p>
<p>2.7. La prochaine période doit permettre de construire des collaborations à tous les niveaux et d'élaborer une pensée syndicale et des revendications communes (rencontres régulières entre délégations des instances délibératives nationales et locales, préparations communes aux séances des instances de dialogue social – CT, CESR, CHSCT –, organisations de formations syndicales communes, etc.). Il s'agit de trouver les moyens de redonner de l'espoir aux salariés dans le mouvement syndical en construisant un outil syndical puissant de transformation sociale progressiste.</p>	<p><u>C'est la responsabilité de la FSU, au vu des enjeux et de la situation, d'être, par elle-même, à l'initiative des démarches communes permettant de fédérer et de rapprocher les organisations concernées (FSU, CGT, Solidaires) sur des questions centrales comme celle des financements de la protection sociale, de la fiscalité, de la décentralisation, de la formation professionnelle... en proposant sur ces thèmes et en fonction du calendrier social des groupes permanents de travail, des publications et des initiatives communes... C'est essentiel pour inscrire la relance de la dynamique d'unification dans une démarche syndicale au plus près des préoccupations des salariés de défense de leurs droits et de construction d'alternatives sociales. C'est le moyen de faciliter la construction sur le moyen terme d'un front contre l'austérité et de dépasser les schémas et les cultures qui entretiennent l'inertie actuelle.</u></p> <p><u>Les initiatives rendant lisibles et visibles pour les salariés et les personnels la nécessité de ce rapprochement ne peuvent plus être renvoyées seulement aux échelons territoriaux dans le cadre d'une politique des petits pas ; elles doivent faire l'objet d'impulsion au</u></p>

	<u>niveau national pour être comprises et dynamisées.</u>
2.8. Il faut donc accélérer et approfondir ce qui a été fait ces dernières années et ces derniers mois en particulier avec la CGT, au niveau national car la mise en œuvre d'une nouvelle dynamique est indispensable, mais aussi au niveau local pour que cette démarche engage tous les militants et plus largement les personnels, à l'opposé d'une démarche d'appareil. Elle ne peut réussir qu'avec une FSU forte et reconnue.	Il faut donc accélérer et approfondir ce qui a été fait ces dernières années et ces derniers mois en particulier avec la CGT <u>et Solidaires</u> , au niveau national car la mise en œuvre d'une nouvelle dynamique est indispensable,
2.9. Les prochaines élections professionnelles sont donc essentielles. Elles doivent permettre à la FSU de retrouver sa première place dans la fonction publique de l'État, ce qui passe par un taux de participation dans l'Éducation nationale qui soit comparable à celui de 2008.	
2.10. Au niveau local, là où des dynamiques unitaires ont été construites avec d'autres organisations syndicales et où il y a accord de tous les syndicats de la FSU concernés, il peut être envisagé l'élaboration de listes communes.	<u>Si concrétiser une dynamique d'unification est une nécessité et une urgence, il faut se garder de tout ce qui pourrait apparaître comme des manœuvres électoralistes et brouiller la lisibilité de la FSU auprès des collègues, et susciter des tensions inutiles dans une perspective de court terme au sein de la FSU. A ce titre, l'élaboration de listes communes au niveau local serait contre productive et désorienterait les collègues avec l'existence de listes séparées au niveau national. Une liste commune ne doit être envisagée que dans le cadre d'un accord national dans le champs de l'élection concernée. En tout état de cause, au vu de l'importance stratégique des apports de voix pour la FSU du SNES, du SNUipp et du SNEP (96% de ses voix), dans le secteur de l'Éducation nationale, ce type de démarche est à proscrire : la priorité est de faire en sorte que toutes les voix SNES, SNEP et SNUipp se portent sur la liste de la FSU au niveau national et donc éviter tout élément de brouillage.</u>
2.11. Ces élections doivent aussi permettre à la FSU de gagner sa	<u>Le renforcement de la FSU et son implantation dans les années à</u>

<p>représentativité dans la fonction publique territoriale, ce qui suppose une mobilisation de l'ensemble des forces de la fédération.</p>	<p><u>venir dans la fonction publique, en particulier dans le domaine de la territoriale, doivent se faire en gardant en tête l'objectif fixé : celui de la création d'un nouvel outil syndical avec la CGT. La multiplication des listes, dans le but de gonfler le score en terme de voix dans la Fonction publique territoriale pour être déclaré représentatif, comporte le risque d'entrer en concurrence avec la CGT et de contribuer à émietter davantage le paysage syndical.</u></p>
<p>3. RETRAITES : LES SFR</p>	
<p>3.1. Créées en 2007, les SFR, structures internes à la FSU, permettent la construction d'un syndicalisme retraités lié à celui des actifs avec une expression propre, la participation aux actions des UCR et le travail dans les CODERPA. Dans une grande majorité des départements, la participation des SFR aux intersyndicales est une réalité. Le SNES continue de réclamer la participation de la SFRN-FSU dans l'intersyndicale UCR au plan national.</p>	
<p>3.2. Les SFR, qui enrichissent le syndicalisme des retraités dans le SNES, se nourrissent de l'ancrage syndical. Au sein de la SFR, les syndiqués SNES agissent au niveau national et départemental en lien avec les instances de la FSU. Leur place au sein de la FSU et celle de leurs revendications doit demeurer une préoccupation de la fédération.</p>	
<p>3.3. Le travail commun actifs/retraités montre son efficacité à porter des revendications intergénérationnelles. Il est à développer.</p>	
<p>3.4. Le congrès de Poitiers a acté des avancées qui doivent être effectives.</p>	

<p>4. L'AVENIR DE LA FGR</p>	
<p>4.1. Le SNES adhère à la FGR-FP créée en 1936 qui rassemble les retraités de la Fonction publique et est ouverte aux autres fonctions publiques. Elle est constituée de syndicats de la FSU, de l'UNSA, de Solidaires et de FO. Les militants du SNES participent à son animation à tous les niveaux et sont engagés dans ses débats internes et dans ses actions. Outil original, unitaire, actif au sein du Pôle des retraités qu'il constitue avec des associations de La Poste, des Télécoms, de la police, de la gendarmerie, des officiers mariniers, elle résiste malgré quelques secousses. C'est un outil à maintenir et développer.</p>	
<p>4.2. Le SNES entend continuer à s'y investir pleinement et y assumer ses responsabilités.</p>	
<p>5. LES ELECTIONS PROFESSIONNELLES DE 2014</p>	
<p>5.1. Le SNES a deux objectifs : consolider renforcer son poids dans ses secteurs de responsabilité et contribuer à atteindre les objectifs que la FSU s'est fixés dans la fonction publique. <u>Le choix du vote électronique va contre les mandats du SNES d'un retour du vote papier sur le lieu de travail. Il est un moyen à nouveau en dépit des améliorations promises de fragiliser la participation dans le Second degré et partant le vote en faveur de la FSU. Il constitue une entorse aux principes fondamentaux du droit électoral (sincérité et régularité du scrutin). A ce double titre, le SNES et la FSU doivent dénoncer ce choix et, en cas de rupture manifeste d'égalité de traitement entre les différents ministères et FP, exiger d'autres conditions de scrutin, en saisissant le chef du Gouvernement et le</u></p>	<p>Le SNES a deux objectifs : consolider renforcer son poids dans ses secteurs de responsabilité et contribuer à atteindre les objectifs que la FSU s'est fixés dans la fonction publique.<u>Le choix du vote électronique va contre les mandats du SNES d'un retour du vote papier sur le lieu de travail. Il est un moyen à nouveau en dépit des améliorations promises de fragiliser la participation dans le Second degré et partant le vote en faveur de la FSU. Il constitue une entorse aux principes fondamentaux du droit électoral (garantie sur la sincérité du vote et contrôle de la régularité du scrutin). A ce double titre, le SNES et la FSU doivent dénoncer ce choix et, en cas de rupture manifeste d'égalité de traitement entre les différents ministères et dans la FP, exiger d'autres conditions de scrutin, en saisissant le chef du</u></p>

<u>Conseil d'Etat.</u>	<u>Gouvernement et le Conseil d'Etat.</u>
<p>5.2. Les élections aux CAP, si elles ne représentent plus un outil de calcul de la représentativité et de la distribution des droits et des moyens qui s'y rattachent, garderont une grande importance pour l'avenir du second degré. Elles seront regardées pour vérifier si les conceptions que défend le SNES pour le second degré et plus largement pour l'organisation du système éducatif ont toujours l'adhésion des personnels.</p>	
<p>5.3. Dans toute la période qui s'est écoulée, la représentativité du SNES a pesé dans les discussions. C'est autour de cette question et autour de la conception du métier qui s'y rattache que se situent les enjeux essentiels de la campagne électorale.</p>	<p><u>Dans toute la période qui s'est écoulée, la représentativité du SNES a pesé lourdement dans les discussions et doit peser plus lourdement encore.</u></p>
<p>5.4. Faire gagner le SNES, c'est faire gagner aussi la FSU. Dans notre secteur, il s'agit donc de faire voter SNES et faire que ce vote déclenche systématiquement un vote FSU aux élections aux CT. Même si aucune rupture entre les deux votes n'a été constatée lors du dernier scrutin, une meilleure articulation entre la campagne SNES et la campagne FSU, une meilleure association visuelle des sigles SNES et FSU est nécessaire, ne laissant aucun doute sur le lien entre la FSU et le SNES et sur l'implication du SNES dans ce qu'est la FSU.</p>	<p>Même si aucune rupture entre les deux votes n'a été constatée lors du dernier scrutin, une meilleure articulation entre la campagne SNES et la campagne FSU, une meilleure association visuelle des sigles SNES et FSU est nécessaire, ne laissant aucun doute sur le lien entre la FSU et le SNES et sur l'implication du SNES dans ce qu'est la FSU.</p> <p><u>D'autre part une meilleure association visuelle des sigles SNES et FSU est nécessaire.</u></p>
<p>5.5. Il s'agira aussi d'aider partout où c'est possible la FSU et ses syndicats nationaux. C'est en particulier le cas dans la Fonction publique territoriale pour la recherche de candidats, pour la diffusion des outils de campagne, pour la participation des personnels aux élections en particulier en direction des personnels travaillant dans les établissements scolaires. Le nombre de militants du SNES et la présence du SNES dans la masse des établissements du second degré sont un avantage important que nous devons pleinement utiliser avant et pendant le scrutin.</p>	<p><u>Dans ce domaine, il faut regarder ce qui est souhaitable et ce qui est réalisable. Le score de la FSU dépend de la mobilisation des militants du SNES, SNEP et du SNUipp pour faire en sorte qu'aucune voix des personnels qui font partie de leur champs de syndicalisation et auprès desquels ils sont pleinement légitimes ne manque à l'appel dans les établissements du 1er degré et du 2nd degré. Il ne peut être question de faire croire que tout est possible, d'éparpiller nos énergies, et de faire campagne auprès de personnels dont les enjeux syndicaux ne sont pas</u></p>

	<u>connus.</u>
6. LE SNES DANS LE DEBAT PUBLIC	6. LE SNES DANS LE DEBAT PUBLIC <u>ET SON POIDS DANS LES CHOIX EDUCATIFS ET BUDGETAIRES</u>
<p>6.1. L'alternance politique issue des élections présidentielle et législatives de 2012 place le syndicalisme dans un contexte nouveau. Le SNES, dans la continuité de ses mandats du congrès de Reims, doit poursuivre sa réflexion sur sa place et son rôle dans la communauté éducative et plus largement dans la société. Il s'agit donc de repérer les formes et modalités de ses interventions dans le débat public, de développer les opportunités de porter son projet de transformation sociale et pour le système éducatif et ses personnels auprès des partis politiques, des élus nationaux et locaux, du mouvement associatif et, bien entendu, du gouvernement.</p>	<p>6.1 L'alternance politique issue des élections présidentielle et législatives de 2012 place le syndicalisme dans un contexte nouveau. Le SNES, dans la continuité de ses mandats du congrès de Reims, doit poursuivre sa réflexion sur sa place et son rôle dans la communauté éducative et plus largement dans la société. Il s'agit donc de repérer les formes et modalités de ses interventions dans le débat public, de développer les opportunités de porter son projet de transformation sociale et pour le système éducatif et ses personnels auprès des partis politiques, des élus nationaux et locaux, du mouvement associatif et, bien entendu, du gouvernement.</p> <p><u>Le SNES doit tirer un bilan de la stratégie du gouvernement et des méthodes qu'il a utilisé au terme de ses deux premières années dans le domaine de l'Education : affirmant faire de la concertation la pierre angulaire de ces réformes, le gouvernement a refusé sur la « refondation de l'Ecole » et la « refondation de l'Education prioritaire » de consulter largement les personnels et enfermé les débats dans un aréopage d'experts, de hiérarques et de lobbys, où le SNES, pourtant majoritaire auprès de la profession, se retrouvait constamment isolé et confronté à des projets éducatifs rétrogrades. Les annonces gouvernementales ont été marquées du sceau de l'ambiguïté et du flou. Mais, tout en refusant de franchir les lignes rouges qui auraient déclenché un conflit avec le SNES et la profession (remise en cause de la conception disciplinaire des enseignements et des qualifications, rattachement du collège à l'Ecole...) et en exhibant une priorité à l'Education avec des créations d'emplois, le gouvernement a continué de faire avancer un projet d'école fondamentale, fondé sur l'autonomie, les pratiques managériales et la mise en concurrence des établissements. Il a maintenu et parfois</u></p>

même conforté les réformes combattues avec constance par les personnels : socle commun, réforme des lycées... Cette politique éducative dans le Second degré fait l'objet de contestations et de mécontentements multiformes et éclatés dans la profession, débouchant sur des réactions d'humeurs, donnant lieu sur le plan syndical, à des initiatives trop morcelées et sans suites quand elles existent pour être efficaces.

Pour le congrès académique, cela montre que :

- 1) Sans rapport de force créé avec la profession, le SNES n'est pas en mesure de peser comme il se doit face à un gouvernement dont le modèle idéologique d'école et ses alliances naturelles l'amènent à s'opposer au projet éducatif du SNES.
- 2) Le SNES doit prendre des prises de positions plus lisibles, plus claires, plus offensives, renforcer les outils de décryptage sur le fond et la stratégie du gouvernement en matière de politique éducative et budgétaire et inscrire ses interventions avec le souci à tout instant de faire débattre la profession, de la fédérer et de la mobiliser pour construire des actions qui paraissent indispensables pour obtenir des avancées pour la profession et le Second degré.
- 3) Le SNES doit s'adresser plus systématiquement aux usagers du Second degré (parents, lycéens) et plus largement à l'opinion, pour contrebalancer le discours officiel et mieux faire connaître les problèmes réels et leurs causes, afin de trouver des alliés pour des mobilisations majoritaires.
- 4) Au-delà du combat sur l'Education , il est nécessaire de prendre en compte la politique générale du gouvernement :le reniement des engagements pris suscite l'amertume et le découragement chez nos collègues. Une campagne permanente et sans ambiguïté est nécessaire pour décrypter les choix faits, et leur nocivité et démontrer qu'ils n'ont rien d'inéluctable.

Au sein de la FSU, il doit améliorer le fonctionnement avec le SNUipp

	<p><u>et le SNESUP pour rechercher les convergences bien en amont des négociations et des instances. (ESPE, conseil école-collège, cycle commun CM1-6^e...).</u> <u>Enfin le SNES doit intégrer dans ces analyses et sa stratégie le poids de l'autonomie laissée aux Recteurs et aux C/E. Le management et la déconcentration restent des pivots d'une politique de l'Éducation que le gouvernement veut voir indiscutablement territorialisé. Les engagements qu'il peut obtenir au niveau national peuvent rester sans effet au niveau académique : maintien des moyens de l'EP, des modèles ECLAIR, cadarage national des épreuves du bac en langues vivantes... Dans ses expressions, ses interventions et ses plans d'action, le SNES doit, s'il veut être efficace et reconnu par les collègues prendre en compte cette réalité. Il est regrettable ainsi que le combat des collègues dans le 92 pour la défense de l'EP n'aient fait l'objet d'aucune expression publique</u></p>
<p>6.2. Il doit, dans ce sens, intensifier son travail engagé depuis quelques années : interpellations, organisation de débats, initiatives publiques, campagnes d'opinion..., mais aussi rencontres régulières, y compris en dehors des campagnes électorales.</p>	
<p>6.3. Il s'agit, en portant les revendications et exigences des personnels, et dans une indépendance scrupuleuse, de peser dans la réflexion des organisations politiques en tant qu'organisation syndicale majoritaire du second degré qui, à ce titre, porte les aspirations et exigences des personnels.</p>	
<p>Ce travail de conviction peut s'articuler autour de quatre axes :</p>	
<ul style="list-style-type: none"> • 6.3.1. Les relations avec les personnels, et en particulier avec les syndiqués et les militants. La formation syndicale organisée au plus près des collègues, la diffusion de nos analyses et propositions, mais aussi la 	

<p>mise en place de dispositifs permettant l'expression des personnels, doivent permettre une plus large appropriation de nos revendications, indispensable pour mener des actions majoritaires.</p>	
<p>• 6.3.2. Le travail avec les associations ou collectifs du champ de l'éducation (de parents d'élèves, des lycéens, mouvements pédagogiques...) ou qui mènent des combats avec nous sur le plan social ou des libertés publiques. À ce titre la participation du SNES à la démarche d'ATD Quart-Monde doit être poursuivie dans le cadre de notre lutte contre les inégalités sociales à l'École.</p>	
<p>• 6.3.3. La réflexion sur les alternatives possibles avec les intellectuels et les chercheurs... Elle est indispensable pour démontrer la crédibilité d'alternatives à partir de la déconstruction des schémas stéréotypes qui structurent trop souvent le débat public, tant sur le plan éducatif (autonomie, rigidité et obsolescence des statuts, rapprochement structurel école/collège, développement de l'apprentissage, inefficacité du service public d'orientation...), que sur celui de la Fonction publique (ouverture à la concurrence, et ouverture au privé de missions relevant aujourd'hui de l'État ou plus largement du service public, privilèges des fonctionnaires...) ou sur le plan économique (caractère inéluctable de la rigueur, réduction des dépenses de l'État, discours sur la dette...).</p>	
<p>• 6.3.4. Le rapport avec les médias, avec l'objectif de donner une plus grande visibilité dans l'opinion publique du SNES, de ses revendications et de sa représentativité et, en particulier, faire encore plus apparaître le SNES comme incontournable dans le débat sur le second degré.</p>	
<p>6.4. Une telle démarche doit reposer sur la transparence, le souci intransigeant de l'indépendance syndicale, le respect des prérogatives de chacun des partenaires ou interlocuteurs.</p>	

6.5. Le SNES doit investir toutes les instances dans lesquelles la parole syndicale peut permettre d'améliorer les conditions d'emploi et de service des personnels. À ce titre, sa présence, avec la FSU, dans les CHS-CT doit être mieux articulée avec l'activité militante à tous les niveaux du syndicat, dans le respect du champ d'intervention de ces comités et de leur fonctionnement.	
7. LE SNES : SYNDICALISME « RETRAITES »	
7.1. Les retraités sont engagés dans le SNES, dans le prolongement de leur identité professionnelle et dans une logique de convergence des intérêts entre actifs et retraités.	
7.2. Le SNES porte des dossiers qui relèvent à la fois de la défense de la catégorie et de choix politiques, aux enjeux plus larges comme la protection sociale, la fiscalité, les services publics... Plus spécifiques sont les revendications autour du niveau des pensions et donc du pouvoir d'achat et les discussions autour de la future loi sur l'adaptation de la société au vieillissement.	
7.3. L'exigence est constante de ne pas isoler les retraités des actifs et de maintenir les solidarités. C'est une des raisons de notre opposition à la CASA qui rompt le pacte intergénérationnel.	
7.4. Le syndicalisme retraités dans le SNES doit s'attacher plus particulièrement à travailler avec les actifs en direction des collègues en fin de carrière pour mieux anticiper et préparer en amont le départ à la retraite. L'activité en direction des néoretraités doit être développée pour mieux prendre en compte le passage à la retraite. Les années de retraite se	

construisent par étapes, le SNES doit être présent à chacune grâce aux S1, mais aussi dans une relation personnalisée.	
7.5. L'US Retraités avec un numéro envoyé à tous les adhérents, « le mémo », les stages, les permanences sont des outils précieux à développer. Reste à réfléchir aussi aux moyens de mieux prendre en compte les demandes individuelles.	
7.6. Le syndicalisme retraités pose la question de la place des retraités dans la société, des enjeux de la retraite, dans un projet de transformation sociale, retraite « période de temps et rémunérations garanties », moment de « travail libre des retraités ».	
7.7. L'engagement des retraités dans les structures syndicales et fédérales du SNES et de la SFR-FSU, la participation à l'activité de la FGR-FP, les rencontres avec les autres organisations de retraités à tous les niveaux, l'implication dans les Coderpa ou ARS... imposent un travail d'équipe et des adhérents en plus grand nombre. La campagne de syndicalisation doit être amplifiée.	
8. LA COMMUNICATION DU SNES	
8.1. Les outils de communication utilisés par le SNES sont nombreux, complémentaires, et répondent au double souci du SNES d'être au plus près de la profession, ainsi que présent dans l'actualité médiatique :	
• publications papier régulières ;	
• suppléments catégoriels ;	
• points sur des sujets d'actualités ;	
• le site internet qui vient d'être refondé	vient d'être refondé doit être refondé

• les réseaux sociaux...	
8.2. Le SNES a cherché à rendre plus cohérent et plus performant l'ensemble de ces outils de communication : les renvois au site sont maintenant systématiques dans L'US, les réseaux sociaux mentionnent régulièrement les articles de L'US et les publications du SNES, ainsi que les nouveaux articles du site. Quant au nouveau site, il met davantage en avant les publications du SNES, ainsi que son activité sur les réseaux sociaux.	<u>Le site doit être refait et être la vitrine d'un SNES actif, vivant, en phase avec les préoccupations des collègues. Il doit mieux mettre en évidence l'actualité syndicale, les actions, les revendications et les prises de positions du SNES, ses interventions dans les différentes instances. Il doit intégrer un espace de débat pour les syndiqués. La réussite de son animation repose sur une meilleure réactivité et une meilleure coordination de l'ensemble des secteurs pour l'alimenter régulièrement en contenus. Son architecture, son moteur de recherche doivent être plus lisibles et plus efficaces.</u>
8.3. Plusieurs enjeux s'imposent désormais :	
• le SNES doit s'attacher à être encore plus réactif par rapport à l'actualité ;	
• le SNES doit continuer à avoir le souci de sa visibilité dans les médias, notamment par l'utilisation des réseaux sociaux ;	
• la complémentarité entre les différents supports de publication du SNES doit s'améliorer ;	
• si le S4 doit continuer à être réactif devant les demandes des S1, des S2 et des S3 en termes de matériels militants, il faut également poursuivre la réflexion pour aboutir à une plus grande mutualisation du matériel élaboré par les différents échelons du syndicat.	
	<u>Il faut systématiquement rappeler aux collègues que le SNES-FSU a des sections (S1,S2 et S3) et des militants qui couvrent le terrain et peuvent les aider : pour le SNES-FSU, la communication par mail n'est pas l'alpha et omega de l'action syndicale.</u>
8.4. Dès lors se posent un ce certain nombre de questions :	

<ul style="list-style-type: none"> • 8.4.1. La prochaine lettre électronique du SNES doit-elle être envoyée à des non-syndiqués, ou doit-elle être réservée à nos adhérents ? 	<p><u>La lettre électronique du SNES peut être envoyée aux syndiqués et aux non syndiqués autorisant. Elle peut être un instrument à ce titre de syndicalisation mais elle doit réserver un certain nombre d'informations aux syndiqués.</u></p>
<p>t</p>	
<ul style="list-style-type: none"> • 8.4.2. Devant la forte offensive contre le SNES de certaines organisations syndicales sur les réseaux sociaux, le SNES doit-il répondre de façon vigoureuse ou, comme c'est le cas actuellement, ne pas en tenir compte et faire confiance à son réseau de S1 pour s'assurer le soutien de la profession ? 	<p><u>La question est moins une question de principe que de stratégie. Il faut apprécier l'audience des réseaux sociaux auprès des collègues et des médias, et de la portée que peuvent prendre les prises de position sur ces réseaux sociaux. En ce domaine, l'objectif étant de débattre avec les collègues pour pouvoir peser avec eux, il faut utiliser les outils adaptés à la situation : communiqué de presse, 4 pages, mails, tweet... sans exclusive.</u></p>
	<p><u>L'organisation syndicale doit être en capacité de pouvoir utiliser les messageries professionnelles pour s'adresser à l'ensemble des personnels, dans le respect des droits et libertés garanties par la Loi, et des recommandations de la CNIL. Cela doit déboucher sur une charte nationale.</u></p>
<ul style="list-style-type: none"> • 8.4.3. Le S1, à la base de notre organisation syndicale, utilise de moins en moins nos Courriers de S1, dont le format ne semble plus complètement répondre aux attentes des militants dans les établissements. Comment redynamiser cet outil militant? Est-il encore pertinent, à l'heure de la communication internet et des réseaux sociaux, alors même que tous nos tracts et nos affiches sont disponibles sur le site ? Et le cas échéant, quelle forme lui donner, pour qu'il soit de nouveau l'outil militant de proximité qu'il a pu être ? 	<p><u>Les courriers de S1 sont un outil remarquable qui arme nos S1. Le tracts et les affiches soivent être fournis avec ; la mise en ligne de ceux-ci pour utiles qu'elles soient ne peut être que complémentaires.</u></p>
<ul style="list-style-type: none"> • 8.4.4. Comment les réseaux sociaux peuvent-ils faire le lien, d'une manière qui reste à inventer, entre les S2, les S3 et le S4 ? 	<p><u>La mise en commun d'outils et de réflexion S2, S3 et S4 est une question récurrente très importante. La réponse pour nous tient dans la rénovation et l'actualisation de l'extranet qui est plus ou moins délaissé et de son ouverture au matériel que pourraient y mettre les</u></p>

	<u>S3 (publications académiques, déclarations préalables, stages de formation...).</u>
<ul style="list-style-type: none"> • 8.4.5. Par ailleurs, la plupart des journalistes suivant le SNES sur les réseaux sociaux, la section nationale peut utilement et rapidement se faire le relais de ce qui se passe dans les académies, les départements et les établissements. Ne faut-il pas, de ce point de vue, proposer à tous nos S1 l'ouverture d'un compte Twitter, afin de suivre le SNES et afin que le SNES relaie leur activité? 	<u>Un compte twitter par S1 ouvert par le SNES irait dans le sens d'un éclatement de l'expression du SNES ; il ne forme pas un outil efficace pour communiquer avec les collègues dans les établissements. Les instruments de communication doivent avoir pour but de favoriser le travail de liaison des S1 par les S2 et le S3 qui ont pour but de fédérer, relayer, impulser et coordonner leurs actions, leurs mobilisations et leurs expressions.</u>
<ul style="list-style-type: none"> • 8.4.6. Enfin, l'évolution des publications papier doit-elle être poursuivie : un « mag » moins centré vers des sujets d'actualité, s'attachant à des sujets de fond, plus didactique (comme l'est la page « Rattrapage »), et des tabloïds plus espacés, au profit de la lettre électronique s'intercalant alors entre deux publications papiers ? 	<u>Les publications syndicales ne sont pas seulement un outil d'information ; elles ont un rôle fondamental de formation et d'éducation ; elles doivent viser d'abord à populariser le SNES et ses mandats. Les sujets d'actualité syndicale doivent rester au cœur de nos parutions, avec également des dossiers de fond concernant tout ce qui peut concerner la profession (protection sociale, fonction publique, dialogue social, système éducatif, droits et libertés...). Les positions et les analyses du SNES sur chacun des sujets doivent être plus clairement affirmées et visibles, en particulier lorsque il y a des interviews de chercheurs, hommes politiques...</u>
9. LA FORMATION SYNDICALE	
9.1. Axe majeur de notre syndicalisme, élaborée dans ses lignes de force au niveau national, discutée régulièrement dans ses instances nationales et académiques, la politique de formation se décline dans les S3 selon des modalités adaptées, au plus près des besoins des équipes dans les établissements.	

<p>9.2. Enrichie par l'apport du réseau des correspondants dont le rôle doit s'étoffer (recensement des besoins locaux de formation, propositions de stages nationaux décentralisés, y compris sur plusieurs S3, diffusion et mutualisation de schémas de stages, critique collective des formations proposées, dépistage de ressources militantes), elle est l'affaire de tous.</p>	
<p>9.3. Quelles sont ses tâches principales ?</p>	
<p>9.3.1. Entretenir et améliorer la formation des équipes militantes nationales et locales : mise à jour des dossiers revendicatifs, réflexion collective préparatoire aux instances, acquisition d'une culture syndicale ; un militant efficace est un militant formé.</p>	<p><u>Le rôle de la formation n'est pas seulement d'informer les militants mais doit aider tous les militants dans toutes les tâches de la vie militante (y compris la négociation et la communication par exemple...)</u></p>
<p>9.3.2. D'où plusieurs types de stages : approfondissement, formation de formateurs pour démultiplier moments et lieux de formations, stages ouverts, dans un souci de popularisation et de repérage de nouveaux militants.</p>	
<p>9.3.3. Face au recul de syndicalisation, la formation participe de la reconquête : chaque nouveau secrétaire de S1 se verra proposer un plan académique pluriannuel de formation à ses fonctions, avec support d'un kit fourni par le S4. Chaque adhérent se verra proposer un parcours de formation généraliste (connaissance du système éducatif, connaissance des carrières, fonctionnement du syndicat et de la fédération, paysage syndical). Ainsi seront renforcés notre attractivité et la fidélisation des nouveaux adhérents, et leur passage vers des fonctions militantes.</p>	<p>Face au recul de syndicalisation, la formation participe de la reconquête : chaque nouveau secrétaire de S1 se verra proposer un plan académique pluriannuel de formation à ses fonctions, avec support d'un kit fourni par le S4. Chaque adhérent se verra proposer un parcours de formation généraliste (connaissance du système éducatif, connaissance des carrières, fonctionnement du syndicat et de la fédération, paysage syndical). Ainsi seront renforcés notre attractivité et la fidélisation des nouveaux adhérents, et leur passage vers des fonctions militantes.</p> <p><u>Pour faire face aux défis de renouvellement de nos syndiqués et de nos militants, la formation syndicale est essentielle. Celle-ci doit couvrir tous les domaines : connaissance du système éducatif, connaissance des carrières, fonctionnement et histoire du syndicat et de la fédération, paysage syndical... pour que dans les S1 les militants et les syndiqués puissent faire vivre le SNES et ses mandats avec le souci constant d'un</u></p>

	<u>débat éclairé et informé avec la profession au plus près du terrain. Au niveau national, en recherchant la proximité à travers de stages décentralisés, elle doit permettre de faire évoluer les nouveaux militants vers de nouvelles responsabilités.</u>
9.3.4. Dans la perspective du nouvel outil syndical, la formation syndicale constitue l'un des lieux de rapprochement entre organisations – CGT, Solidaires et FSU notamment – résolues à dépasser un émiettement suicidaire. Le SNES développera les formations communes, y compris dans la FSU, avec participation d'intervenants des différentes organisations, offre de stages aux publics mélangés, échange de pratiques et de formateurs.	<u>Il est utile d'associer, dans les stages, des chercheurs, des militants d'autres organisations syndicales, en particulier, de la CGT et de Solidaires sur des thèmes qui engagent une construction commune d'orientation et de revendication : formation professionnelle, protection sociale et fiscalité... En revanche, des stages ayant pour objet le fonctionnement et nos pratiques (relations avec les S1, méthodes et outils d'informations de nos syndiqués et de nos S1, défenses des personnels...), contribueraient à diffuser un savoir faire auprès d'organisations qui tout en recherchant l'unité d'action avec l'unité d'action restent sur certains plans des concurrentes. Et surtout cela inverse la démarche de fond où l'on met en commun des pratiques de fonctionnement avant de se mettre d'accord sur des objectifs.</u>
9.4. La formation syndicale, outil de renforcement d'un SNES renouvelé et adapté aux luttes à venir, doit faire l'objet, de la part des sections académiques et nationale, d'un investissement en moyens militants à la hauteur de ces ambitions.	
10. SYNDICALISATION	
10.1. La syndicalisation se caractérise par :	
• une diminution accélérée du nombre de syndiqués en 2012-2013 ;	
• une diminution du nombre de syndiqués retraités qui ne cessait de croître depuis quinze ans ;	

<ul style="list-style-type: none"> • une syndicalisation quasi inexistante chez les AED-AVS malgré le travail fait ; 	
<ul style="list-style-type: none"> • une syndicalisation des stagiaires qui se maintient ou progresse à plus d'un syndiqué sur trois. 	
<p>10.2. Ce dernier point a largement contribué à l'augmentation du nombre de syndiqués constatée en ce début d'année scolaire, en rupture avec l'évolution enregistrée ces dernières années. Cette augmentation doit être confirmée et nécessite une analyse précise. La syndicalisation reste un enjeu majeur pour l'avenir du SNES.</p>	
<p>10.3. La fidélisation de toutes les générations est la clé de la syndicalisation. Il n'y a pas de corrélation entre le montant et l'acte d'adhésion, d'autant que le crédit d'impôt concerne tous les syndiqués. La cotisation représente 95 % des ressources financières du SNES et son montant doit être un juste équilibre entre l'évolution du point d'indice et celui du coût de la vie.</p>	
<p>10.4. Pour les AED-AVS, il faut repenser une campagne de syndicalisation offensive : une ou plusieurs campagnes selon les publics visés (étudiants, AVS, AED non étudiants, etc.) ? Quels supports et quels moyens pour que ces campagnes atteignent leur public ?</p>	<p><u>Les taux de syndicalisation sont en effet particulièrement faibles chez les AED-AVS, qui connaissent en outre un turn-over important. Il est indispensable d'associer les S1 à cette campagne de syndicalisation des AED-AVS : en les informant et en les formant sur les problématiques concernant cette catégorie de personnels, en leur recommandant d'inviter systématiquement les AED-AVS aux réunions d'information syndicale (pour connaître leurs problèmes et leur montrer comment le syndicalisme peut les aider à les résoudre). Des brochures spécifiques doivent être remises à jour et transmises à ces personnels via les S1.</u></p>
<p>10.5. Les modes de paiement doivent être adaptés à ceux pratiqués par tous et prendre en compte ceux qui vont émerger les prochaines années.</p>	

<p>La mensualisation correspond à un besoin qui n'est pas hors tradition syndicale et doit rester compatible avec la cotisation annuelle. Le renouvellement par tacite reconduction doit être développé.</p>	
<p>10.6. Le trésorier de S1 doit à tout moment avoir connaissance et suivre en temps réel la syndicalisation de son S1 et avoir les moyens de communiquer avec ses adhérents. La formation à tous les niveaux doit intégrer cette dimension et populariser tous les outils qui peuvent faciliter l'acte d'adhésion autant pour le militant qui le propose que pour l'adhérent qui le concrétise.</p>	
<p>11.S2 ROLE DU LOCAL</p>	
<p>11.1. Le SNES a toujours tiré sa force de sa capacité à être auprès des collègues, à construire avec eux ses revendications, à les accompagner et les soutenir dans leurs relations avec l'administration en général et leurs supérieurs hiérarchiques en particulier.</p>	
<p>11.2.1. À ce titre, les S1 jouent un rôle primordial. Les politiques « managériales » à l'œuvre dans les établissements du second degré conduisent à une multiplication des conflits, souvent très durs, avec les chefs d'établissement. L'action des secrétaires de S1 est et ils ont besoin de pouvoir s'appuyer sur leurs sections départementale et académique.</p>	<p>L'action des <u>sections d'établissement, sans nier les difficultés, secrétaires de S1 est alors difficile est déterminante pour organiser l'action collective contre les abus et les dérives des C/E. et ils . Elles ont besoin de pouvoir s'appuyer sur leurs sections départementale et académique. <u>Les victoires ainsi obtenues, souvent laissées de côté, doivent être mise en valeur pour montrer l'utilité de la section d'établissement comme moyen de défense et favoriser la création de nouvelles sections d'établissement ou le renforcement des sections existantes.</u> <u>D'autre part pour agir les sections d'établissement ont besoin de positionnements nationaux clairs.</u></u></p>

<p>11.2.2. Depuis plusieurs congrès le SNES a élaboré un ensemble de mandats pour faire vivre les S1. Force est de constater que les résultats ne sont pas à la hauteur des objectifs affichés et que le maillage des établissements demeure fragile et très inégal. Les mandats du congrès de Reims (paragraphe 3.4.1. et fin du paragraphe 3.4.2.) restent d'actualité.</p>	
<p>11.3.1. Ils doivent être complétés par un ensemble de mesures pour renforcer les S2 qui sont le premier échelon du contact des militants des établissements avec leur organisation syndicale. Le rôle des S2 dans la vie et l'action du SNES dans les départements doivent pouvoir s'articuler avec le travail fédéral et l'investissement du SNES dans les SD de la FSU.</p>	
<p>11.3.2. Cela nécessite de disposer d'un temps militant suffisant, mais aussi d'une formation et d'un accès facile à l'information. Le groupe de travail S4/S3-S2, prévu par le congrès de Reims doit être mis en œuvre en y incluant les mêmes thématiques pour les S2 et celle de la syndicalisation. Il s'agit bien de donner au S2 les moyens de mettre en œuvre au plus près du terrain et en relation avec le S3, les décisions d'action ou de mener les débats avec la profession.</p>	<p>Cela nécessite de disposer d'un temps militant suffisant, <u>en particulier dans les académies qui accueillent beaucoup de jeunes collègues où des décharges supplémentaires sont nécessaires</u>, mais aussi d'une formation et d'un accès facile à l'information. mener les débats avec la profession.</p>
<p>11.3.3. Par ailleurs, le SNES, syndicat majoritaire doit continuer à refléter l'ensemble de la profession et assurer sans cesse les conditions de son renforcement ; le SNES se fixe comme objectif de poursuivre les efforts de renouvellement, de rajeunissement et de féminisation de sa structure militante, à tous les niveaux de l'organisation, avec le souci de bilans réguliers. Les mandats de Reims sur ce sujet restent d'actualité.</p>	
<p>12. LE SYNDICALISME INTERNATIONAL</p>	
<p>12.1. Les politiques néolibérales ont été mises en œuvre de manière accélérée dans de nombreux pays, notamment en Europe, sous la pression</p>	

<p>plus ou moins directe d'organismes internationaux non démocratiques (FMI, BM, BCE, OCDE...). Ces attaques n'ont pu être endiguées jusque-là.</p>	
<p>12.2. Dans ce contexte, l'objectif de faire évoluer le syndicalisme international vers des dynamiques plus revendicatives et combatives reste d'actualité. Au niveau européen, comment dépasser la diversité des situations dans les différents pays, renforcer la solidarité et créer le rapport de forces qui permettra de contrer ces politiques d'austérité ? Comment peser en direction des instances européennes (Commission, Conseil...) et mondiales (FMI, Banque mondiale, UNESCO, OCDE) ?</p>	
<p>12.3. C'est pour tenter de construire un mouvement européen capable de faire évoluer réellement le rapport de forces que le SNES a pris une part active, dès 2012, au développement de la composante syndicale du réseau Alter Sommet, avec notamment l'adhésion du CSEE (Comité syndical européen de l'éducation). Sur la base du manifeste adopté en juin 2013 à Athènes, le réseau Alter Sommet cherche, à présent, à populariser ses propositions alternatives pour une autre Europe. Il bute pour l'instant sur le manque de mobilisation dans certains pays, et la difficulté à faire converger les luttes existantes. Comment mieux faire connaître les objectifs de l'Alter Sommet au niveau des départements/académies ? Comment implanter le réseau à ces niveaux ? Et au niveau européen ?</p>	
<p>12.4. Le prochain Forum social mondial se déroulera à Tunis en 2015, comme en 2013. Comment le SNES-FSU peut-il contribuer à sa réussite ? Comment tirer ensuite profit de cette dynamique au niveau national ?</p>	
<p>12.5. Au cours du dernier mandat, le SNES a poursuivi son activité internationale dans plusieurs directions : syndicalisme international (au sein de l'Internationale de l'éducation et du CSEE), altermondialisme,</p>	

solidarité internationale, coopération. Comment faire en sorte qu'elle soit encore mieux intégrée dans le travail des secteurs du SNES national ? Comment rendre encore plus visible cette activité dans les publications du SNES ? Comment faciliter l'appropriation de ces questions par les sections académiques ?	
12.6. Les demandes d'adhésion de la FSU à la CSI (Confédération syndicale internationale) et à la CES (Confédération européenne des syndicats) se heurtent à des obstacles importants. L'absence d'affiliation internationale de la FSU continue de limiter son activité internationale aux questions altermondialistes au sein de réseaux (Forum social mondial, Alter Sommet, Blockupy, traité transatlantique...). La FSU doit prendre des initiatives de travail commun bi-/multilatéral avec des fédérations de services publics étrangères, et d'abord européennes. Au-delà, ne faut-il pas envisager que la FSU demande une affiliation à la Fédération européenne des services publics et à l'Internationale des services publics ?	

→ AMENDEMENT REJETE DEPOSE PAR FRANCK BOULLE au 9.3.3

Remplacer « celle-ci doit couvrir tous les domaines » par :

« Chaque adhérent dès sa première cotisation doit se voir offrir une formation syndicales concernant tous les domaines ».

POUR : 13 / CONTRE : 60 / ABSTENTION : 16 / NPPV : 1

→ AMENDEMENT REJETE DEPOSE PAR FRANCK BOULLE au 9.3.4

Supprimer « en revanche », « qui tout », « restent sur certains plans des concurrent », la dernière phrase « Et sur tout cela.... »

Réécriture : « Des stages ayant pour objet le fonctionnement et nos pratiques... contribueraient à diffuser un savoir faire auprès d'organisations qui recherchent avec le SNES l'unité d'action. Le rapprochement envisagé avec la CGT et Solidaires s'expliquent par une proximité de nos objectifs de fond. « Défendre les salariés », « syndiquer », « revitaliser nos réseaux militants » sont par exemple des thèmes communes où les échanges de pratique pourraient mener à plus de solidarité et moins de concurrence ».

POUR : 19 / CONTRE : 63 / ABSTENTION : 8 / NPPV : 0

→ AMENDEMENT REJETE DEPOSE PAR EE au 11.3.3

« La parité et la rotation des mandats constituent des moyens d'action essentiels dans cet objectif. »

POUR : 20 / CONTRE : 64 / ABSTENTION : 6 / NPPV : 0

→ AMENDEMENT REJETE DEPOSE PAR EE au 11.3.4

« Enfin la démocratie et le pluralisme interne sont des composantes importante de l'action syndicale telle que nous la concevons. C'est pourquoi il important de veiller à ce que nos principes de fonctionnement soient bien expliqués à nouveau adhérents. Une place plus importante doit être laissée dans nos publications à l'expression pluraliste des différentes tendances présentes dans le syndicat. Le pluralisme est une exigence démocratique. C'est aussi une des conditions nécessaires pour que l'outil syndical puisse être reconnu comme un instrument de lutte pertinent par l'ensemble de sa profession dans sa diversité. »

POUR : 15 / CONTRE : 74 / ABSTENTION : 1 / NPPV : 0

→ MOTION REJETEE DEPOSEE PAR F. BOULLE « pour une étude de la VAEM dans notre syndicat »

POUR : 5 / CONTRE : 81 / ABSTENTION : 2 / NPPV : 2

→ VOTE DU TEXTE THEME 4 :

POUR : 75 / CONTRE : 1 / ABSTENTION : 13 / NPPV : 1